



Projet d'école de l'école communale « Les Bruyères »



Rédigé par l'équipe éducative

2021-2024



I. Introduction

A l'origine, le projet d'école est issu d'une demande du gouvernement de définir les choix pédagogiques et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur. (Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement daté du 24 juillet 1997)

Le projet d'école se base sur la population de l'école, ses caractéristiques sociales, culturelles et économiques.

Pour le rédiger, nous nous sommes centrés sur les valeurs qui nous semblent importantes dans notre établissement scolaire et que nous défendons au quotidien. Nous avons lié celles-ci aux objectifs que nous nous sommes fixés dans notre Contrat d'objectifs, validé le 14 décembre 2020 par la FWB.

Ce projet est destiné à partager les valeurs que nous défendons avec l'ensemble de nos partenaires (parents, élèves, intervenants extérieurs, ...) et à construire une vision commune de nos choix et attentes pédagogiques.

Ce projet est issu de la réflexion de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. Tout nouvel enseignant qui serait affecté à l'école devra s'y soumettre et à respecter les choix pédagogiques qui ont été mis en avant.

Il a été soumis à l'approbation du conseil de participation du 20 mai 2021.

Le décret prévoit que les projets d'école soient revus et adaptés au moins tous les trois ans. Le présent document sera d'application durant les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

Notre projet d'école représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. La réalité de terrain, la disponibilité des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce projet pourraient nécessiter des modifications du présent document.

Certains termes plus spécifiques sont expliqués à la fin du document dans la section « lexique ».

II. Présentation de l'école

« Entrer à l'école Les Bruyères, c'est s'ouvrir à un monde coloré. Chacun y est accueilli dans sa différence et sa richesse. Chacun y trouve sa place. La communication s'y enseigne dans un cadre propice aux apprentissages.

Dès la classe d'accueil, les enfants manipulent avec créativité et s'ouvrent au monde. Ils évoluent et deviennent grands. A partir du concret, ils découvrent et approfondissent de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs, les médias et l'abstraction. »

Notre école se compose de deux implantations. La première se situe rue Jef Devos 55, elle se compose de deux bâtiments distincts. L'un est occupé par les quatre premières années de l'école primaire, l'autre par l'école maternelle. Chacun dispose d'une cour de récréation et d'un réfectoire.

La seconde implantation se situe rue Pierre Decoster 67. Elle est appelée « Implantation Bruyères-Horta » et est occupée par nos élèves du cycle supérieur (cinquième et sixième primaires) et les élèves de première et deuxième secondaires de l'Athénée Victor Horta. Le siège administratif de l'école primaire reste rue Jef Devos 55.

Une partie spécifique de ce projet d'établissement est consacrée à son mode de fonctionnement.

L'école peut accueillir jusqu'à 320 élèves. Les classes maternelles se composent d'environ 25 élèves. Les classes primaires comptent, quant à elles, environ 20 élèves.

La partie maternelle se compose d'une classe d'accueil, de trois classes de première/deuxième en degré vertical et de deux classes de troisième.

La section primaire se compose de 10 classes organisées en cycles.

Notre école est reconnue en encadrement différencié.

Les acteurs de l'école qui œuvrent pour le bien-être de l'enfant sont :

- les enseignants
- la direction
- le secrétariat
- les accueillants de garderie
- les logopèdes
- la concierge et le personnel de nettoyage
- le centre PMS et le SPSE
- les partenaires extérieurs ponctuels

III. Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Nous avons saisi la volonté du gouvernement de faire évoluer l'école, entre autre, par le biais du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Un accent très fort sera mis dans les années futures sur cette réforme de l'enseignement.

Elle passera par la constitution d'un tronc commun de la première maternelle à la troisième secondaire.

Le tronc commun devra permettre à chaque enfant d'acquérir l'ensemble des savoirs fondamentaux et de l'outiller durablement et d'autre part des savoirs et des compétences essentiels au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde, ainsi qu'à l'épanouissement social et professionnel de chaque enfant.

Sept domaines d'apprentissages polytechniques et pluridisciplinaires le composent :

- La langue
- Les différentes formes artistiques
- Les compétences en mathématiques, en sciences, en géographie physique et les compétences techniques et technologiques
- Les sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté
- Les activités physiques, le bien-être et la santé
- La créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre
- Apprendre à apprendre et à poser des choix.

Les sept domaines d'apprentissages se déploient tout au long du tronc commun, selon une intensité progressive et variable selon les années.

IV. Les objectifs de notre Contrat d'objectifs durant les 6 années à venir

- Réduire le taux d'absentéisme des élèves
- Diminuer le taux d'élèves sortant vers l'enseignement spécialisé
- Réduire l'écart à la moyenne des résultats des élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB
- Réduire l'écart à la moyenne des résultats au CEB
- Réduire la dispersion des résultats au CEB

V. Les valeurs que nous défendons



VI. Nos actions en lien avec ces valeurs (pour une meilleure compréhension, n'hésitez pas à consulter le lexique en fin de livret)

Rituels des gestes du quotidien (déplacement, propreté, ...)

- La vie de classe
- Jeux/ateliers autonomes
- 15 minutes de lecture (2x par semaine en primaire)
- Création et utilisation d'outils référentiels dès la maternelle
- Planification du travail à domicile en primaire
- Responsabilisation de l'enfant face à certaines tâches

Autonomie

- Conseils d'école avec un représentant par classe
- Réunion des parents (3x par an)
- Conseils de coopération au sein de chaque classe
- Partenariat avec le collectif des parents
- Collaboration CPMS/SPSE
- Organisation en cycle avec verticalité en M1/M2 et P5/P6
- Différents partenaires (ReMua, Schola ULB, AlterVisio, ...)
- Socio-construction des savoirs

Collaboration / Coopération

- Travaux de groupe
- Classes multi-niveaux
- Etudes dirigées en primaire (de 15h30 à 16h20)
- Actions sociales (Shoebox, Télévie, ...)
- Tutorats entre élèves au sein de la classe
- Fonctionnement en classes verticales en M1/M2, P5/P6

Entraide

- Goûters sucrés-salés
- Exposition au sein de l'école tous les deux ans
- Sortie extra-muros
- Fancy-fair en fin d'année (1x par an)
- Animations par des personnes extérieures
- Classe de dépaysement (au moins une fois sur la scolarité de l'enfant)
- Journée sportive
- Journée « jeux de société » (au moins 2x par an)

Partage

Confiance

- Prendre la parole devant les autres
- Valorisation adultes-enfants
- Renforcement positif
- Evaluation non chiffrée qui met en évidence les forces et les défis
- Soutien personnalisé ponctuel des enfants en difficulté
- Responsabilisation de l'enfant face à certaines tâches

Motivation / Persévérance

- Travail en autonomie
- Prise en charge spécifique de chaque élève
- Valorisation des talents et des réussites
- Auto-évaluation dans le bulletin en primaire

Respect/Tolérance

- Charte de classe
- Tableau de comportement
- Groupes de besoin(s)
- Cadre commun au sein de l'école (respect des règles de vie)
- Intégrations
- Ecole inclusive : aménagements raisonnables dans la limite de nos possibilités
- Prise de conscience des attitudes respectueuses
- EVRAS
- Cours de citoyenneté en primaire

Egalité

- Cours d'adaptation à la langue
- Groupes de besoin(s)
- Remédiation
- Intégration
- Logopédie
- Différenciation

Bienveillance

- Respect de son corps : natation, collations saines, ateliers d'initiation sportive, ...
- Valorisation de la mixité et de la multiculturalité
- Aménagement des espaces : cour de récréation de P1 à P4, coin calme dans les classes, ...

Communication

- Journal de classe
- Plateforme numérique (Teams/e-mail)
- Cahier de vie en maternelle
- Farde d'avis
- Accueil du matin (coin d'écoute)
- Site de l'école
- PIA
- Bulletins en primaire (3x par an)

Les valeurs

VII. LE CYCLE 4 – Implantation Bruyères-Horta

1. Introduction

Le cycle 4 (P5-P6) de l'école des Bruyères s'est installé à la rue Pierre Decoster 67 depuis 2017.

La philosophie s'inscrit entièrement dans celle de l'Ecole des Bruyères, formant une continuité avec celle-ci. Cependant, certaines orientations doivent être précisées.

L'implantation Bruyères-Horta, par son enseignement à pédagogie active, vise à développer chez les élèves l'épanouissement personnel, l'acquisition de savoirs et de compétences, la citoyenneté, l'esprit démocratique, l'ouverture d'esprit et la tolérance leur assurant ainsi des chances égales d'émancipation sociale.

Nos élèves bénéficient d'une approche personnalisée, moderne, créative, intégrant la révolution numérique dans les apprentissages et les méthodes, visant l'autonomie et reposant sur la pédagogie active.

2. Choix pédagogiques et méthodologiques

Le cycle 4 revendique certaines spécificités ayant pour objectif de préparer ses élèves au passage vers le secondaire reconnu pour être une rupture encline à fragiliser l'élève, un palier transitionnel de questionnements susceptibles d'amener de l'insécurité.

A. Groupements verticaux... vers l'entraide !

Traditionnellement nos écoles sont organisées par "classes" (horizontales) en fonction de l'âge des élèves et du contenu (programme-matières). Chez nous, une autre forme de groupement a été choisie, les groupes de base sont organisés en **groupes verticaux**, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants d'âges différents d'un même cycle : les élèves de P5 et P6 sont mélangés.

En effet, ce groupement permet une meilleure différenciation selon les besoins réels de chaque élève :

- Les plus jeunes en difficulté scolaire peuvent profiter non seulement de l'aide de l'enseignant, mais également de la présence et de l'aide d'élèves plus âgés. Les cadets développent leur autonomie en déterminant vers qui ils iront chercher de l'aide en fonction de leurs difficultés et/ou besoins. Pour les élèves plus avancés, c'est aussi l'occasion d'aller plus loin dans l'apprentissage.
- Quant aux aînés, ceux qui peinent dans leurs apprentissages peuvent profiter des cours du niveau inférieur pour retravailler ponctuellement des bases mal acquises ou mal comprises. Les élèves qui ont bien compris apprennent à expliquer et à reformuler à leurs cadets ce qu'ils savent et, en transmettant leur savoir, affirment leurs connaissances et synthétisent leur pensée. Ainsi, les plus âgés ont la possibilité de se responsabiliser.

Ceux qui arrivent dans notre implantation sont guidés tant dans les apprentissages que dans l'organisation par les plus âgés qui ont déjà un an d'expérience. Au fil des semaines, il se forme une réelle complicité entre tous les élèves. Chacun acquiert aussi une vision plus juste de ses forces et de ses faiblesses. Enfin, tous les enfants apprennent ainsi à coopérer et l'entraide laisse place à la compétition.

Une fois par semaine, des « **ateliers flash** » sont organisés. D'une durée de 50 minutes, ils sont organisés en « groupes de niveau » : P5 et P6 sont alors séparés pour répondre aux besoins particuliers de chacun.

B. Cotitulariat... vers l'autonomie !

Notre implantation fonctionne en **cotitulariat** :

- Chaque groupe de base a un titulaire attitré, référent notamment pour tout ce qui est administratif et chargé de relayer les informations liées aux élèves.
- Chaque titulaire dispense les matières dont il a la charge. Selon un horaire hebdomadaire par classe, les élèves circulent chez chacun et y restent pendant deux périodes (deux fois 50 minutes).

Pour les changements de locaux, trois fois par jour, les élèves sont invités à se référer à leur horaire pour savoir où et avec qui ils ont cours.

Chaque élève se familiarise avec chacun des enseignants de l'implantation et apprend à s'adapter aux exigences des différents professeurs.

Les travaux scolaires des différents titulaires sont généralement annoncés pour la semaine, ce qui oblige l'enfant à planifier son travail à domicile selon son horaire, ses disponibilités et ses besoins.

Tout cela demande d'être flexible, mais aussi de pouvoir s'organiser et s'adapter, ce qui développe l'autonomie de chacun et prépare déjà à l'organisation en place dans les écoles secondaires.

C. Pédagogie active... vers l'acquisition durable des apprentissages !

L'expérience éducative consiste, devant une difficulté ou un apprentissage nouveau, à procéder par expérimentation, par essais et erreurs, base de l'acte intelligent, rompant ainsi avec l'enseignement frontal et la relation de contrainte qui le caractérise mais basant la pédagogie sur l'activité propre de l'enfant et son intérêt.

S'appuyant sur la pédagogie active, l'implantation Bruyères-Horta entend mettre en œuvre des méthodes qui impliquent réellement l'apprenant et tentent de lui faire construire son savoir en créant un milieu favorable à son besoin d'expérimenter. Ces méthodes naturelles d'apprentissage (expérientiel, signifiant et non dirigé), dont le moteur est l'expérience tâtonnante, seront suscitées par l'intérêt et s'effectueront sur des objets concrets du monde réel.

Cette pédagogie active est en concordance avec les recherches menées pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaires et se prête particulièrement à notre devoir d'assurer la transition numérique.

D. Transition numérique... vers le monde !

Un cours de médias est dispensé aux élèves du cycle. Pendant ce cours, chaque élève dispose d'un ordinateur. L'objectif de ce cours est de former les jeunes aux outils de base (mails, Teams, Word) afin qu'ils puissent se débrouiller en toute autonomie tant dans leurs travaux scolaires qu'avec d'éventuels cours à distance. Les élèves sont aussi sensibilisés aux risques d'Internet et des réseaux sociaux.

Chacune des classes est équipée d'un TBI (tableau interactif) et d'un ordinateur. Ceci permet non seulement de rendre les cours très interactifs et plus attrayants, mais aussi d'ouvrir une fenêtre sans fin vers le monde extérieur.

<p>En conclusion, nos choix de cycle offrent un cadre privilégié à la coopération, au développement de l'autonomie, de l'autogestion, de l'initiative et donnent sens aux apprentissages afin de développer la capacité de faire des choix et de les négocier.</p>
--

3. Organisation pratique

A. Lieux et déplacements des classes

Les élèves de l'implantation Bruyères-Horta seront amenés à se rendre à l'implantation de la rue Jef Devos pour divers cours et activités (éducation physique, visite du photographe, animations, journées sportives, ...) ou pour les moments d'accueil extrascolaire (avant 7h45 et après 16h20).

Les déplacements seront toujours encadrés par du personnel de l'école (enseignants ou accueillants de garderie).

B. Horaire hebdomadaire type :

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
8h30-8h45	Accueil et Conseil de classe				
8h45-10h10	Français	Néerlandais	Français	Néerlandais	Education Physique
10h10-10h30	Récréation				
10h30-12h10	Mathématiques	Cours philosophiques	Mathématiques	Français	Français
12h10-13h40	Pause de Midi				
13h40-15h20	Eveil Sciences et technologie Eveil historique et géographique ...	Eveil Sciences et technologie Eveil historique et géographique ...		Médias Eveil artistique Apprendre à apprendre	Médias Eveil artistique Apprendre à apprendre

VIII. L'accueil extrascolaire

Une équipe d'accueillants de garderie est chargée de l'encadrement des élèves en dehors des périodes scolaires.

L'école est ouverte de 7h à 17h45.

L'accueil du matin :

Les élèves sont accueillis dans le local de garderie à l'entrée de l'école dès 7h. Des activités calmes telles que du dessin, de la lecture, des jeux sont proposés. Les élèves ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu l'occasion de le prendre à la maison.

Vers 8h ou en fonction du nombre de présents, les élèves de maternelle rejoignent la « grande salle » où leurs enseignants viendront les chercher. Les élèves du primaire quant à eux, se rassemblent dans la cour de récréation.

Les élèves du Groupe scolaire Bruyères-Horta seront accueillis à l'école « Les Bruyères » jusque 7h45. Un accueillant de garderie est chargé de l'encadrement du déplacement des élèves vers leur implantation.

Après 7h45, l'accueil des élèves se fera rue Pierre Decoster.

Durant l'heure de midi, les élèves de maternelle ainsi que ceux du primaire mangent en différents services dans les différents lieux prévus à cet effet.

Les accueillants de garderie sont chargés de la gestion des repas chauds et tartines ainsi que de l'encadrement des élèves pendant les moments de jeux libres.

Une sieste est organisée pour les élèves de classes d'accueil et de première maternelle.

Les élèves de l'implantation Bruyères-Horta mangeront rue Pierre Decoster

Après les cours, les élèves de maternelle mangent leur collation et participent ensuite à des activités libres en attendant leurs parents.

En primaire, une étude est organisée pour les élèves inscrits, elle a lieu de 15h30 à 16h20. Nous insistons pour que les élèves ne soient pas repris durant celle-ci.

Après 16h20, des activités libres sont encadrées.

Les élèves de l'implantation Bruyères-Horta participeront à l'étude dans leur bâtiment. Ils seront ensuite raccompagnés rue Jef Devos s'ils doivent rester plus tard à la garderie.

Le mercredi après-midi, les élèves sont répartis en différents groupes d'âge et des ateliers (artistiques, sportifs, ludiques, ...) sont proposés par les accueillants de garderie.

Les élèves de l'implantation Bruyères-Horta participeront aux ateliers rue Jef Devos.

Un projet d'accueil plus détaillé est disponible sur demande au secrétariat de l'école.

IX. Lexique

Adaptation à la langue de l'enseignement : cours dédié aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle afin que ceux-ci le maîtrisent plus rapidement. Ce cours est encadré par un maître spécial qui soustrait les élèves du groupe-classe durant quelques périodes par semaine.

Année complémentaire : Année supplémentaire dont les écoles, en accord avec les parents, ont la possibilité de faire bénéficier un élève afin de tenir compte de son rythme d'apprentissage propre et pour que celui-ci acquière les compétences nécessaires à la poursuite de ses études.

CEB : diplôme octroyé suite à la passation et la réussite de l'évaluation externe proposée en fin de sixième primaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les élèves de l'école y sont soumis.

Classe verticale : groupement d'élèves d'âges différents dans une même classe.

Compétence : aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'élève sont énoncées dans un document intitulé « Socles des compétences ». Ce document sert de référence à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conseil de classe : discussions entre élèves au sein de la classe afin d'évoquer la vie de l'école (souhaits, difficultés, ...). Ces conseils préparent la rencontre mensuelle du conseil d'école.

Conseil d'école : réunion mensuelle où un délégué de chaque classe rencontre un enseignant et la direction afin de parler des points mis en avant lors des conseils de classe.

Conseil pédagogique : réunion entre les enseignants, la direction, les représentants du CPMS, la logopède, l'infirmière scolaire servant à mettre en avant les points forts et les difficultés des élèves afin de pouvoir y remédier.

Conseil de participation : réunion qui regroupe des représentants des enseignants, des parents, du pouvoir organisateur, des partenaires de l'école, la direction dans le but de débattre du projet d'école, de vérifier sa mise en place, de traiter d'éléments faisant partie de la vie de l'école (frais scolaires, travaux, ...). Ces réunions se déroulent au minimum deux fois par année scolaire.

Centre PMS / CPMS : Centre psycho-médico-social; équipe pluridisciplinaire composée d'un auxiliaire social, d'un conseiller psychopédagogique et d'un assistant paramédical (pas dans notre cas, la fonction est remplie par le SPSE). Le centre PMS est un partenaire dont l'objectif est d'aider au mieux l'élève et sa famille à pallier ses éventuelles difficultés pédagogiques, affectives et sociales.

Différenciation, pédagogie différenciée : diversification des supports, des outils, des procédés, des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque élève d'acquérir une compétence et les objectifs pédagogiques.

Encadrement différencié : dispositif créé pour aider les écoles en fonction des caractéristiques socio-économiques des quartiers dont sont issus les élèves fréquentant l'école. Des budgets supplémentaires sont alloués pour du personnel et différents frais liés à l'école.

Enseignement fondamental : enseignement maternel et primaire dans la même école.

Equipe éducative : ensemble des professionnels qui travaillent dans l'établissement scolaire et qui ont des objectifs pédagogiques et éducatifs.

FAPEO : Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel.

Inclusion : peut se définir comme étant le processus mis en place par le milieu scolaire ordinaire afin d'accueillir un enfant présentant des difficultés. Il consiste en une démarche d'accueil adapté aux difficultés de l'élève et non à la création d'un milieu scolaire qui lui est spécifique.

Intégration : partenariat créé entre une implantation d'enseignement ordinaire et une autre de l'enseignement individualisé en vue d'accompagner, durant plusieurs périodes dans l'école ordinaire, un élève dont le·s trouble·s a·ont été diagnostiqué·s. A partir de l'année scolaire 2020-21, les nouvelles intégrations sont uniquement attribuées à des élèves déjà en intégration précédemment ou à des élèves ayant fréquenté durant un an l'enseignement individualisé.

Intervenant extérieur : personne extérieure à l'école qui vient en soutien aux enseignants.

Pouvoir organisateur : le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés). Pour notre école, le pouvoir organisateur est la commune de Forest.

Psychomotricité : regroupement de l'ensemble des fonctions motrices qui sont en lien (direct ou indirect) avec la pensée, la psychologie et les fonctions cérébrales.

SPSE : Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole regroupant personnel médical, infirmier et administratif assure des activités diversifiées sur la santé et le bien-être des élèves à l'école.

Par exemple le service organise des bilans de santé gratuits mais obligatoires pour les élèves de 1^e et 3^e maternelles et pour les élèves de 2^e et 6^e primaires.